

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 avril 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCOSTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Pierre DIBON (pouvoir donné à Mme Sandrine BUSSIRON).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : Création de deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint d'animation et d'adjoint technique
--

Le Maire rappelle à l'assemblée que le poste à temps complet, créé dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir », par délibération du Conseil Municipal du 6 septembre 2016, prendra fin au 31 août 2019.

En remplacement de ce poste, le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois, à savoir :

- un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation (18 heures 30 minutes hebdomadaires) pour assurer les fonctions d'animation et de surveillance des temps périscolaires ainsi que les missions de service et d'accompagnement des enfants pendant le repas.
- un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique (16 heures 30 minutes hebdomadaires) pour assurer les fonctions d'entretien des locaux scolaires, périscolaires et des autres bâtiments communaux.

La création de ces emplois prendrait effet au 1^{er} septembre 2019.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- la création, à compter du 1^{er} septembre 2019, d'un emploi permanent à non complet (18 heures 30 minutes hebdomadaires) d'adjoint d'animation,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (16 heures 30 minutes hebdomadaires) d'adjoint technique.

ADOPTE la modification du tableau des effectifs figurant en annexe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2019.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 avril 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le 17 JUIN 2019

COMMUNE
DE
GUICHE

Tableau des emplois de la Commune de GUICHE au 1^{er} septembre 2019

(adopté par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2019)

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen
Secrétaire de mairie	Administratifs : - Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	Temps complet
Secrétaire administrative	- Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	Techniques : - Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	- Adjoint technique	C	1	1	Temps complet
Cantinière scolaire	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (20 heures 30 minutes)
Agent d'entretien école	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (16 heures 30 minutes)
Directeur ALSH Animateur	Animations : - Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Animateur	- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps non complet (21 heures 45 minutes)
Animateur périscolaire	- Adjoint d'animation	C	1	1	Temps non complet (18 heures 30 minutes)